



Dette soldée mais toujours réclamée

Par **lombardil**, le 17/12/2015 à 09:54

Bonjour,rnrnL'an dernier, suite à une rupture de contrat avec une compagnie d'assurance (appelons la AAAA), je devais payer une somme de quelques échéances impayée. Ne pouvant payer l'intégralité de la somme, une société de recouvrement (appelons la BBBB)a été mandaté. rnDepuis ma dette a été soldée auprès de BBBB.rnrnIl y a quelques jours, j'ai reçu un courrier d'huissier de justice pour le recouvrement de la dette que je devais à la compagnie d'assurance.rnEtonné, je lui explique que cette dette a déjà été soldée auprès BBBB. Je demande auprès de BBBB une attestation de paiement, ce qu'il m'ont fait et il est bien précisé :rn[citation]Je vous confirme que le dossier AAAA n° xxxxxxxx de 352 € est soldé.[/citation]rnrnLa somme demandée par l'huissier est la même que le montant de la dette auprès de AAAA et payée auprès de BBBB.rnL'huissier ne veut rien entendre, et me réclame cette somme et me menace d'une saisie mobilière ou bancaire si je refuse de payer sous huitaine !rnrnPour lui, l'attestation ne prouve pas que j'ai eu d'autres impayés.rnMon ancien assureur AAAA me confirme qu'il ont bien mandaté BBBB et que je ne suis plus client chez eux depuis le 14 mars 2014 !rnrnQuels sont mes recours et quels document dois-je exiger des uns et des autres ?rnrnMerci à vous !

Par **morobar**, le 17/12/2015 à 10:52

Bonjour,rnL'huissier est mandaté.rnIl faut croire que la société de recouvrement n'a pas reversé le montant perçu auprès de votre assureur.rnOu que le montant payé était autre que ces 352 € dont il est question, ce qui signifie que votre dette n'était pas celle que vous pensiez.rnVous pouvez demander à cet assureur le solde de votre compte en ses livres et s'il a mandaté un huissier pour recouvrement.

Par **lombardil**, le **08/01/2016** à **10:38**

Bonjour, désolé, avec l'absence de fêtes je n'ai pas redonné de nouvelles alors les voici.
Donc mon ex-assureur a bien mandaté un huissier pour recouvrer ces 352€ (337 en principal + 15€ de frais).
Pour lui, je n'ai jamais soldé ma dette.
Donc il semblerait que se soit bien la société de recouvrement qui n'a pas reversé le montant que j'ai payé :
J'ai envoyé à mon ex-assureur avec l'huissier en copie les justificatifs de paiements et les extraits de relevé bancaire en espérant que cela stoppera les procédures.